

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE ME 23.09.2020
T. 02/600 49 62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Michel Eylenbosch
Conseiller communal
Avenue des Amandiers, 14/2
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 29/10/2020

Objet : votre interpellation du 23/09/2020 relative à la mise en sens unique de la rue Kasterlinden, transformée en question écrite.

Monsieur le Conseiller communal,

Veillez trouver ci-dessous la réponse à votre interpellation du 23/09/2020 relative à la mise en sens unique de la rue Kasterlinden, transformée en question écrite.

En sa séance du 16/07/2020, le Collège a effectivement décidé de prolonger la phase test jusqu'au 15/10/2020, afin d'«affiner au maximum les analyses et afin de prendre la décision la plus optimale qui soit, quant au maintien ou pas de la mise en sens unique de la rue Kasterlinden ». Comme le précisait ledit Collège du 16/07/2020, il a été convenu entre les 3 communes de « procéder à une évaluation plus exhaustive de la pertinence du dispositif à la fin de la prolongation de la phase test, afin d'envisager, le cas échéant, un maintien définitif du sens unique si la phase test s'avérerait concluante. ».

La prolongation du test étant terminée, les Communes se sont entendues pour se voir comme prévu début novembre, afin d'acter leurs positions sur base des données recueillies (comptages radar, avis favorables/plaintes riverains, etc.).

La communication de Berchem s'est faite unilatéralement et sans que les Communes de Dilbeek et de Molenbeek en soient préalablement avisées. Remontrance a été faite à Berchem à ce sujet. Quoiqu'il en soit, et malgré la démarche unilatérale de Berchem, Dilbeek et Molenbeek maintiennent qu'une décision devra être tranchée lors de la rencontre de début novembre.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke Aelbrecht.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

J'ai pu constater que la Commune de Berchem à pris la décision de mettre le tronçon de la rue de Dilbeek en venant de la rue du Cerisier vers la Kattebroekstraat.

Cette situation isole complètement le quartier Korenbeek à partir du R0 et la sortie 12 entre autre.

Dès lors, la circulation devra dévié par l'une des 3 possibilités:

1) Sortie 13 / 14 Molenbeek et prendre la chaussée de Ninove suivi du boulevard Mettewie;

2) Sortie 11 Grand Bigard et suivre l'Avenue Robert Dansaert, puis la Rue de Bruxelles et enfin la rue de Grand-Bigard puis la drève des Maricolles pour rejoindre Kasterlinden

3) Sortie A10 et rejoindre la chaussée de Gand.

Je crois que la plaisanterie a assez duré et que le test peut être arrêté. Je ne crois pas que les objectifs espérés pour la rue Elbers ont été atteint. La circulation y est toujours aussi dense.

Je ne vous ai pas donné le trajet que moi j'emprunterai car il en existe un plus rapide mais qui passera par des rues qui n'étaient pas impactées jusqu'à présent. Je fais le pari que je ne serai pas le seul.

Comme je l'ai déjà dit, en rallongeant les km parcouru on entretien les pollutions atmosphérique et sonore et on déplace les nuisances vers d'autres rues et habitants.

Pour info, les modifications interviennent le 1er novembre 2020.

Merci de nous informer de votre décision dans ce dossier.

Michel Eylenbosch

Conseiller Communal

LiDem

